

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.032

L'An deux Mille Quinze, le 10 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 avril 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
M. Pierre PAPEIX représenté par M. R-L. CHABASSE
M. Thierry REGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Florence DEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014
BUDGET CAMPING MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2014,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

. d'approuver les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	122 517,16	100 426,67	- 22 090,49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2014)		10 006,47	+ 10 006,47
	Résultat à affecter			- 12 084,02
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	1 766,85	4 791,68	+ 3 024,83
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2014)		1 002,01	+ 1 002,01
	Solde global d'exécution			+ 4 026,84
Restes à réaliser au 31 décembre 2014	Investissement			
Résultats cumulés 2014 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2014	Report en investissement en recettes (001)		+ 4 026,84	
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en Dépenses (002)	- 12 084,02		

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	- 12 084,02
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 4 026,84
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2015, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO